

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 décembre 2017

Compte-rendu de séance

L'an Deux Mil dix-sept, le mercredi 6 décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Brézé, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présence de Monsieur André NIORT, Maire

Convocation en date du : 30 novembre 2017

Étaient présents : Mmes Mrs : NIORT André Maire, VASSEUR Nathalie, DENIS Michel, LACASSIN Nelly - Adjoints, ONILLON Florence, VAHÉ Éric, HALTEAU Philippe, MARTIN Juliette, HUET Murielle - Conseillers municipaux.

Étaient excusés : MAURICET Jean-Paul, BRUNET Nadine, GUILLOT Jean-François, POROU Noël, RICHART Dominique, PAVILLON Thierry.

Secrétaire de séance : ONILLON Florence

Pouvoirs : Le Conseiller MAURICET Jean-Paul a donné pouvoir pour le représenter, émettre tout vote et signer tout document à Monsieur NIORT André.

Ordre du jour :

- 1°) Aménagement rue de l'Amiral Maillé-Brézé - Acceptation de l'acte modificatif n°1 du sous-traitant SAS SEC TP
- 2°) Aménagement rue de l'Amiral Maillé-Brézé - Acceptation de l'acte modificatif n°2 du sous-traitant SARL Assistance Travaux Publics
- 3°) Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée de la Dive du Nord
- 4°) Demande de remboursement des salaires et charges d'un agent mis à disposition du SIVOS - 2^{ème} semestre 2017
- 5°) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2016
- 6°) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services public d'eau potable et d'assainissement - Année 2016

Questions diverses

1°) Aménagement rue de l'Amiral Maillé-Brézé - Acceptation de l'acte modificatif n° 1 du sous-traitant SAS SEC TP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la déclaration modificative n° 1 du sous -traitant SAS SEC TP

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

2°) Aménagement rue de l'Amiral Maillé-Brézé - Acceptation de l'acte modificatif n° 2 du sous-traitant SARL Assistance Travaux publics

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la déclaration modificative n° 2 du sous-traitant SARL Assistance Travaux publics

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

3°) Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée de la Dive du Nord

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la modification de l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée de la Dive du Nord

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

4°) Demande de remboursement des salaires et charges d'un agent mis à disposition du SIVOS - 2^{ème} trimestre 2017

VU la délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2017 demandant au SIVOS le remboursement des charges et salaires d'un agent mis à disposition du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 pour un montant de 2 019,44 €.

Après vérification, il s'avère qu'une erreur de calcul s'est produite, le montant demandé pour le 1^{er} semestre aurait dû être 1 843,07 €. La différence s'élève à 176,37 €, ce montant devra être déduit de la demande pour le 2^{ème} semestre 2017.

Le montant de la participation au SIVOS au titre des salaires et charges patronales du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

Montant total :	1880,34 €
Erreur 1 ^{er} semestre :	- 176,37 €
Total pour le 2^{ème} semestre 2017 :	1703,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le montant du remboursement demandé au SIVOS,

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

5°) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

PRENDRE ACTE du rapport annuel 2016 concernant le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

CHARGER ET AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

6°) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services public d'eau potable et d'assainissement - Année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

PRENDRE ACTE du rapport annuel 2016 concernant le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

CHARGER ET AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.